

Image not found or type unknown



AT agent territorial connaitre mes droits sur la consolidation

Par **Sergeant martine**, le **13/03/2018** à **00:17**

Je suis en AT, je travaille pour une collectivite territoriale,J' ai été expertise deux fois.

Pas par le même expert Est ce normal ?

De plus le second expert ma consolidé, est ce lui qui doit le faire ?